

LES PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT PARAMÉDICAL DE CONSTANTINE MONTENT AU CRÉNEAU

Ils réclament la révision du régime indemnitaire et du statut particulier

Se sentant «lésés et désavantagés» par les derniers textes de lois régissant leur corporation, les professeurs d'enseignement paramédical de Constantine montent au créneau pour réclamer plus «d'attention et de considération» envers ce corps de métier.

A l'origine du mécontentement des professeurs d'enseignement paramédical (PEPM), les deux textes de lois portant régime indemnitaire (JO du 1 juin 2011) et statut particulier (JO du 20 mars 2011) qu'ils qualifient d'«injustes et aberrants».

«Les professeurs d'enseignement paramédical expriment leur mécontentement vis-à-vis du statut particulier et le régime indemnitaire» publiés dans le Journal officiel de la RADP aux mois de mars et juin derniers, lit-on dans une lettre de revendication adressée à qui de droit,

remise à notre rédaction par des membres du collectif des PEPM de l'Institut de formation paramédicale de Constantine.

Ces derniers relèvent avec tristesse une flagrante «disparité dans le mode de calcul de leur régime indemnitaire par rapport aux paramédicaux, produit, notent-ils, de leur formation». Et de s'interroger «pourquoi les indemnités de tous les paramédicaux sont calculées sur la base du traitement (salaire de base et IEP) alors que ceux des PEPM sont calculées sur le salaire de base ?». Cet état de fait, indiquent des



Photo : D.R.

membres du collectif, «a conduit à la naissance d'un écart dans le traitement salarial» des deux

corps de métier pourtant complémentaires. Par ailleurs, les professeurs d'enseignement

paramédical dénoncent «la reconduction» par les pouvoirs publics des mêmes taux «des primes et autres indemnités». Il s'agit, déplore une enseignante, des «primes de contagion et de risque et de la prime de l'encadrement académique et du par-rainage».

Le collectif des PEPM revendique aussi la révision du statut particulier, qui est, en fait, «loin de répondre aux attentes et aspirations» de la corporation.

«Le nouveau statut des PEPM ne définit pas clairement les tâches des professeurs et propose, notamment, un plan de carrière qui ne répond pas aux attentes et aspirations des formateurs de paramédicaux», lit-on encore dans le document.

Farid Benzaid

SECTEUR DE L'ÉDUCATION À BOUIRA

La grogne se poursuit toujours

Le siège de la Direction de l'éducation continue à connaître des processions des personnels, pédagogique et administratif, mécontents.

Jeudi dernier, et après une semaine mouvementée caractérisée par les rassemblements des différents syndicats des enseignants et autres travailleurs de l'éducation, dont les adjoints l'éducation et les intendants, ce fut au tour des enseignants contractuels, «les oubliés de la décision présidentielle», comme ils se surnomment, de faire leur démonstration de force devant le siège de la DE.

En effet, dès le matin, ils étaient des dizaines à se rassembler devant le siège de la DE en fermant le portail principal à l'aide d'un cadenas et d'une chaîne. Objet de leur courroux : le retard mis dans les affectations alors que la décision présidentielle du 28 mars dernier les concerne tous, puisqu'ils étaient sur poste au moment où la décision d'intégration a été prise par le président de la République.

Aussi, et selon un de leurs représentants rencontré sur place ce jeudi, devant le grand portail réservé aux véhicules mais utilisé par le personnel en pareil cas de fermeture de la porte

principale, un portail scrupuleusement gardé par un important dispositif policier, le directeur de l'académie qui les a reçus le matin, en présence du coordinateur du Cnapest, leur a donné rendez-vous pour mardi prochain. «Or, pour le mardi, le directeur de l'éducation ne nous a pas dit que le problème des affectations sera réglé, mais qu'il va voir d'ici là s'il y a disponibilité de postes».

Selon notre interlocuteur, le nouveau DE leur a clairement signifié que si les postes n'existent pas, alors il ne peut rien faire pour eux. En d'autres termes, malgré la décision du président de la République de leur intégration, même et leur enregistrement auprès de la Fonction publique puisque depuis le mois d'avril dernier, leurs noms ont été transmis à la Fonction publique et donc considérés comme employés à part entière au sein de la famille de l'éducation, ces enseignants contractuels, dont le seul tort est d'avoir enseigné une matière autre que leur spécialité, peuvent se retrouver dans la rue.

Un fait que les 172 enseignants concernés par cette situation ne peuvent plus admettre ni accepter.

De fait, ils avaient organisé un sit-in

devant le grand portail de la DE pour exiger du nouveau des garanties quant à leur affectation à de nouveaux postes ou, à défaut, des «affectations dans leurs postes d'origine en attendant de les intégrer dans leur spécialité dans les mois et années à venir en fonction de la disponibilité des postes», comme nous le dira un représentant du Cnapest présent sur les lieux aux côtés du coordinateur de wilaya.

Pendant toute la journée de jeudi, les pauvres enseignants avaient beau essayé d'avoir des garanties mais en vain.

Pour rappel, ils sont quelque 800, 792 exactement, enseignants contractuels concernés par la décision du président de la République du 28 mars dernier relative à l'intégration de tous les enseignants contractuels qui étaient au moment de la décision sur poste.

Quelques jours plus tard, une fois les textes publiés, il s'est avéré que chez les enseignants contractuels, il y avait deux catégories. Il y a ceux qui étaient sur poste avec le même diplôme que la matière enseignée. Ceux-là, au nombre de 533 au niveau de la wilaya de Bouira, ont eu leurs affectations pour cette nouvelle année scolaire et ont rejoint leurs postes. Il y a ceux qui étaient sur poste mais pas dans leur matière. Ceux-là, 173 en tout, sont généralement des ingénieurs et des licenciés exerçant comme contractuels au niveau des collèges et des écoles primaires.

Aujourd'hui, avec la nouvelle année scolaire, leurs postes ont été pris par les nouveaux enseignants ayant réussi au concours organisé par la DE l'année dernière.

En somme, un imbroglio pour la DE qu'il faut absolument résoudre au plus vite, «quitte à réduire les volumes horaires pour pouvoir caser tout le monde», comme le soulignera le représentant du Cnapest.

BLIDA : IL A CHOISI LA PÉRIODE DE LA RENTRÉE SCOLAIRE

Le maire de Béni Tamou démolit sans préavis 35 bidonvilles

Trente-cinq familles se sont retrouvées du jour au lendemain sans toit. C'est suite à une décision émanant de l'APC de Béni Tamou, commune située à 10 km au nord de Blida, qu'une partie d'un quartier de bidonvilles jouxtant la rue Zedri-Ahmed, en plein centre de Béni Tamou, a été rasée, mercredi dernier.

Ses habitants ont été pris au dépourvu car ils n'ont pas été avisés au préalable. Une opération qui a coïncidé avec la rentrée scolaire. Une situation qui a mis en colère les occupants de ces masures quand leurs enfants ont été interdits d'école pour cause de leur délogement.

Ce qui a attisé leur indignation, nous disent des citoyens dont le logis a été démoli, c'est que certains de leurs voisins n'ont pas été inquiétés. C'est ce «deux poids et deux mesures» qui les intrigue à plus forte raison. «Pourquoi certains n'ont pas été touchés ?», s'interrogent quelques habitants de ces bidonvilles qui possèdent, depuis 1997, des décisions d'attribution de logements entrant dans le cadre de la résorption de l'habitat précaire.

D'autres, par contre, ont déposé depuis plus de huit ans, a-t-on appris, une demande de logement social, mais aucun d'eux n'en a bénéficié à ce jour.

Il y a lieu de souligner, en outre, que les désormais ex-habitants de ces baraques s'interrogent sur la raison qui a poussé le maire de Beni Tamou à démolir ce bidonville au moment où d'autres zones ayant fait l'objet de décision similaire n'ont pas été touchées. Ils ont été encore plus scandalisés lorsqu'ils ont vu un opérateur privé prêter main-forte au maire en fournissant un engin pour l'opération.

N'ayant pas où aller, ces citoyens demandent une solution urgente à leur infortune par la mise en application des décisions d'attribution d'un logement dans le cas de la RHP acquises en 1997.

M. B.

SKIKDA

Les habitants contestent l'implantation d'un lycée sur un terrain agricole à Ben-Azzouz

La commune de Ben-Azzouz a été secouée, dans la matinée de mercredi, par un mouvement de contestation lié à l'opposition d'un citoyen au choix du terrain d'un lycée implanté derrière le célibatorium, projet en phase d'étude dans le cadre d'une opération globale. Le site affecté serait, de l'avis de ce citoyen, un terrain agricole exploité anarchiquement depuis des années. Lors de l'audience que lui a accordée mardi le P/APC de Ben Azzouz, une altercation s'ensuivit, soldée par des coups et blessures à ce dernier. Le lendemain, un attroupelement de jeunes a été observé devant le siège de la municipalité. On ne déplore aucun dégât. Après l'intervention des forces de l'ordre, un semblant d'accalmie a été noté dans la région.

Zaïd Zoheir

Y. Y.